

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER  
ARRONDISSEMENT DE VENDOME  
**COMMUNE DE COUËTRON-AU-PERCHE**

**SEANCE DU 19 FEVRIER 2024**

L'An deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëtron-au-Perche, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale de Saint-Agil, sous la Présidence de Monsieur Jacques GRANGER, Maire de la commune de Couëtron-au-Perche.

**Étaient présents** : GRANGER Jacques, GLOANEC MAURIN Karine, ROULLEAU Olivier, AUBERT Nadine, ROULLIER Arnaud, GERAY Nathalie, LEMERRE Henri, VIVET Joseph, ESNAULT Didier, CROISSANT Didier, de PONTBRIAND Agnès, VIOLANTE Florent, AYAD Majida, BESSÉ Thierry.

**Étaient absents excusés** : GOURDET Laurence, HÉLIÈRE Stéphanie, SAISON Joël, AUBIER Nathalie, GRENET Virginie.

<b>Secrétaire de séance</b>	GÉRAY Nathalie
<b>Date de convocation</b>	12.02.2024
<b>Nb de membres en exercice</b>	19
<b>Nb de membres présents</b>	14
<b>Nb de pouvoirs</b>	0
<b>Nb de votants</b>	14

**Compte rendu des décisions du Maire depuis le 22 Janvier 2024**

Vu le 4° de l'article L.2122-22 du CGCT de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°CNE2020-S03-D05 du 25 mai 2020 portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire ;

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal de la décision qu'il a prise ci-après :

<b>Numéro</b>	<b>Date</b>	<b>Objet de la décision</b>
2024-02	05/02/2024	Approbation devis de la SAS PUM sise à VILLEBAROU - 41000 - relatif à l'achat de 100 compteurs d'eau et 2 regards pour un montant de 6 229,01 € HT dans le cadre du programme pluriannuel de travaux stipulés dans les études patrimoniales du service AEP
2024-03	07/02/2024	Approbation du devis de l'EI HERISSON Laurent sise à CHOUE - 41170 - relatif aux travaux complémentaires du mobilier de l'église d'Arville à hauteur de 2 355,00 € HT, opération 2023.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,***

➤ **APPROUVE** les décisions indiquées ci-dessus.

**Construction chaufferie bois – réseau de chaleur et rénovation bâtiments communaux - Attribution du marché de mission SPS**

*Monsieur Le Maire expose :*

Dans le cadre des dispositions de la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 et des textes pris pour son application, une mission de coordination des actions en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs (S.P.S.) de niveau 2 est obligatoire dans le cadre des travaux de construction d'un bâtiment abritant une chaufferie bio-masse avec son silo de stockage de plaquettes bois et son réseau de chaleur, la construction d'un bureau pour le service technique attenant à la future chaufferie, la rénovation de la salle associative Sainte-Thérèse et la rénovation thermique et électrique de la salle polyvalente de Souday,

Le coordonnateur doit veiller à ce que les principes généraux de prévention et de sécurité pour les ouvriers soient pris en compte tout au long de l'opération en analysant le risque.

Un dossier de consultation composé d'un règlement, d'un cahier des charges et des plans du projet, a été envoyé le 29 janvier dernier par mail à sept bureaux, avec date limite de remise des offres fixée le 15 février.

Il s'agit d'un marché ordinaire. La mission porte sur la phase conception et la phase réalisation.

Conformément au règlement de consultation, le jugement des offres sera effectué sur le critère unique « prix » selon la pondération suivante

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 13 POUR et 1 CONTRE,***

- **DECIDE** d'attribuer la mission sus-désignée à la **SARL BATEC QHSE** sise à Lunay – 41360 – 93, les Allées d'Asnières, pour un montant global de **1 440,00 € HT soit 1 728,00 € TTC,**
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette mission.

**Construction chaufferie bois – réseau de chaleur et rénovation bâtiments communaux - Attribution du marché de mission SPS - Approbation du plan de financement définitif et demande de subventions pour l'opération globale**

Considérant les délibérations n°CNE20223S09D02 et n°CNE2023S09D03 du 6 novembre 2023 relatives à la construction d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur et à la rénovation de bâtiments communaux,

- décidant la consultation des entreprises pour l'ensemble de l'opération ;
- approuvant le plan de financement prévisionnel de la totalité de l'opération ;

Considérant la délibération n°CNE2024S01D02 du 22 janvier 2024 décidant d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises à hauteur de 712 404,21 € HT, hors maîtrise d'œuvre, études, acquisition foncière et clause d'insertion sociale ; avec différenciation des travaux pour chacun des sites ;

Monsieur Le Maire présente le plan de financement définitif, réactualisé suite à la consultation des entreprises pour la totalité de l'opération sus-désignée :

PRESENTATION GLOBAL DE L'OPERATION				
<b>Chaufferie / réseau de chaleur</b>				
Description de l'opération	Montant estimé HT	Subventions	Montant	Taux
<b>Travaux</b>				
Construction chaufferie et aménagements de la chaufferie	344 555			
Construction - aménagement du silo d'alimentation				
Equipements de production de chaleur et de distribution primaire				
Lot Insertion sociale	7 408	<b>Région dont ADEME</b>		
<b>Création accès chaufferie</b>		COT-ENR Territorial Base éligible = 385 379 X 45%	173 420	39,43%
Acquisition terrain et frais notariés	3 064			
Frais géomètre	1 492	<b>DEPARTEMENT</b>		
Aménagement terrain	40 762	Dotation Départementale d'Aménagement Durable	100 000	22,74%
<b>Etude / maîtrise d'œuvre</b>				
MO BET DELAGE	30 610	<b>ETAT</b> DSIL 2023	73 669	16,75%
MO MILLARCHITECTURE	9 486			
Etude géotechnique	2 400			
		<b>Total subventions</b>	<b>347 089</b>	<b>78,92%</b>
		Emprunt	70 000	15,92%
		Autofinancement	22 688	5,16%
<b>Total des dépenses</b>	<b>439 777</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>439 777</b>	<b>100,00%</b>
<b>Rénovation salle associative Ste Thérèse</b>				
Description de l'opération	Montant estimé HT	Subventions	Montant	Taux
<b>Travaux</b>				
Couverture	180 955	<b>Etat</b> Fonds verts Base éligible = 206 075 x 30%	61 822	30,00%
Isolation des murs		<b>Région</b>		
Isolation du plafond		CRST Rénovation énergie bâtiment Base éligible = 63 800 x 60%	38 200	18,54%
Menuiseries				
Ventilation mécanique				
Chauffage / plomberie / électricité		<b>Département</b>		
Carrelages - peintures		DDSR 2024	20 094	9,75%
Lot Insertion sociale	3 891			
		<b>Total subventions</b>	<b>120 116</b>	<b>58,29%</b>
<b>Maîtrise d'œuvre / Etudes</b>				
MO BET DELAGE&COULIOU	6 580	Emprunt	76 000	36,88%
MO MILLARCHITECTURE	10 670			
Etude Ecb	1 500	Autofinancement	9 960	4,83%
Diagnostics amiante/plomb	1 040			
Mission SPS	1 440			
<b>Total des dépenses</b>	<b>206 076</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>206 076</b>	<b>100,00%</b>

Bureau service technique agents communaux				
Description de l'opération	Montant HT	Subventions	Montant	Taux
Maçonnerie - VRD	65 876	<b>Etat</b>		
Couverture		DETR 2024	33 646	50,00%
Menuiseries extérieures				
Cloisons - menuiseries intérieures				
Chauffage - plomberie				
Electricité		<b>Total des subventions</b>	33 646	50,00%
Lot insertion sociale	1 416	Emprunt	17 000	25,26%
		Autofinancement	16 646	24,74%
<b>Total des dépenses</b>	<b>67 292</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>67 292</b>	<b>24,74%</b>
Salle polyvalente Souday				
Description de l'opération	Montant HT	Subventions	Montant	Taux
<b>Travaux de rénovation thermique et rénovation électrique</b>	122 018	<b>Etat</b>		
		Fonds verts	45 859	30,00%
		<b>Région</b>		
Lot insertion sociale	2623	CRST Bat rénovation énergétique Base éligible = 89 509 x 30%	53 600	35,06%
<b>Maîtrise d'œuvre</b>		<b>Département</b>		
MO BET DELAGE&COULIOU	15600	DDSR 2024	14 906	9,75%
MO MILLARCHITECTURE	9 350			
Relevés de plans	1 775	<b>Total subventions</b>	<b>114 365</b>	<b>74,81%</b>
Etude Ecb	1 500			
		Emprunt	37 000	24,20%
		Autofinancement	1 501	0,98%
<b>Total des dépenses</b>	<b>152 866</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>152 866</b>	<b>100,00%</b>
		<b>Subventions</b>	<b>615 216</b>	<b>71,04%</b>
		<b>Emprunt</b>	<b>200 000</b>	<b>23,09%</b>
		<b>Autofinancement</b>	<b>50 795</b>	<b>5,87%</b>
<b>Total global d l'opération</b>	<b>866 011</b>	<b>Total global d l'opération</b>	<b>866 011</b>	<b>100,00%</b>

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

- **APPROUVE** le plan de financement définitif ci-dessus, détaillé pour chacun des bâtiments ;
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de solliciter les subventions allouées ou à allouer pour ces opérations auprès :
  - de l'Etat**, au titre de
    - la Dotation de Soutien à l'Investissement Local - DSIL - 2023 et de
    - la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - DETR 2024,
  - la Région Centre - Val de Loire**, au titre du
    - Contrat Objectif Territorial-Energie – COT ENER et du
    - Contrat Régional de Solidarité Territoriale – CRST – Plan isolation,
  - du Département de Loir et Cher** au titre de
    - la Dotation Départementale d'Aménagement Durable – DDAD et de
    - la Dotation Départementale de Solidarité Rurale – DDSR 2024.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes formalités relatives aux demandes de subventions.

## **Projet de réhabilitation du prieuré : compte rendu du diagnostic structurel**

Madame Pauline LEBLANC a procédé aux relevés des trois niveaux du Prieuré et est en cours de rédaction du rapport comprenant les calculs de charge par plancher.

## **Restauration du mobilier de l'église d'Arville – point sur la souscription dans le cadre de la Fondation du Patrimoine**

Laurent HERRISSON a réalisé un travail remarquable sur le mobilier de l'église d'Arville

Le coût de l'opération s'élève à 15 417 € HT entièrement financé avec un reste à charge minimum obligatoire de 10% soit 1 542,00 €

Compte tenu de la souscription au titre de la fondation du Patrimoine net à hauteur de 4 700 €, la contribution du Club des Mécènes de 3 000 €, la subvention de la DRAC de 3 550 €, de la Région à hauteur de 1 934,25 € et du département de 2 120 €, le plan de financement définitif fait apparaître un reliquat de 1 425,25 €.

Cet excédent pourra donc être affecté à un nouveau projet sur l'église d'Arville ou tout projet de sauvegarde du patrimoine proposé par la commune sous réserve de disposer de l'accord de la Fondation du Patrimoine.

## **Mise en place d'une consultation pour le choix d'un courtier en assurances**

Monsieur Le Maire expose :

En 2019, la commune a lancé une consultation pour harmoniser l'ensemble des contrats d'assurances des communes historiques en faisant appel à un courtier en assurances. Pour mémoire, la mission avait été confiée à ACE Consultant suite à une consultation pour un montant de 2 950 € HT.

Les contrats signés fin 2019, pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, seront donc échus au 31 décembre 2024.

A ce jour, nous disposons de quatre contrats :

- Garanties Dommages aux biens auprès de GROUPAMA
- Garanties Responsabilité civile auprès de la SMACL Assurances
- Flotte véhicules auprès de SMACL Assurances
- Garantie Protection Juridique auprès de 2C COURTAGE

Les cotisations sont soumises à une indexation annuelle.

En 2024, le montant global des cotisations est de 12 182 € contre 9 700 € en 2020 soit une augmentation de +25,50% tenant compte des mouvements des biens. (Pour mémoire, les cotisations 2019 étaient de 32 493 € avant harmonisation des contrats)

Quant aux contrats relatifs aux risques statutaires du personnel, la collectivité adhère au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion de Loir et Cher auprès de Groupama Paris Val de Loire, pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC. La durée du contrat est de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et sera échu le 31 décembre 2025, chaque partie dispose de la faculté annuelle de résilier le contrat en respectant un délai de préavis de 6 mois avant la fin de l'exercice d'assurance. Les taux de cotisation sont répartis comme suit :

- Affiliés CNRACL - Le taux de cotisation de 5,75% de la base d'assurance au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est passé à 6,07% de la base d'assurance au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Affiliés IRCANTEC - Le taux de cotisation de 1,35% de la base d'assurance au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est passé à 1,39% de la base d'assurance au 1<sup>er</sup> janvier 2024

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,***

- **DECIDE** la mise en place d'une consultation relative aux contrats d'assurances via un organisme de courtage en assurance pour les garanties suivantes :
  - Garanties Dommages aux biens
  - Garanties Responsabilité civile
  - Flotte véhicules
  - Garantie Protection Juridique
  - Risques statutaires du personnel
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous documents se rapportant à cette consultation.

## **Point sur l'actualité de la communauté de communes des Collines du Perche**

### **Collectes des ordures ménagères**

Monsieur Le Maire fait part des difficultés rencontrées par les résidences secondaires pour la collecte des ordures ménagères. Les échanges avec le SYVALORM sont compliqués. Monsieur Didier CROISSANT se charge d'organiser une rencontre avec les services du SYVALORM où tous les conseillers municipaux seront conviés.

Dans le cadre de la mise en place de la TEOMI – Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative – par la communauté de communes, chaque commune devra transmettre son fichier d'adresses et le nombre d'habitants.

### **Transfert de compétences eau / assainissement au 1er janvier 2026**

Dans le cadre du transfert de compétences des services d'eau et d'assainissement au 1er janvier 2026, il est envisagé le recrutement d'un ingénieur. La fiche de poste est en cours de rédaction.

### **PLUi – Plan Local d'Urbanisme intercommunal**

Compte tenu des demandes d'urbanisme pour changement de destination de locaux, il sera probablement nécessaire d'engager une modification du PLUi sans révision du document, pour satisfaire les demandes des administrés.

### **Présentation des projets d'investissements**

Le programme pluriannuel des opérations d'investissement a été remis à l'ensemble du conseil municipal dont les lignes directrices sont :

- améliorer progressivement le niveau de services aux habitants du territoire et leur garantir des conditions de vie épanouissante,
- offrir aux entreprises un territoire fertile, propice à leur développement, à l'emploi et à l'insertion,
- préserver, développer et valoriser les aménités rurales percheronnes (attractivité)

### **8.5 – Programme de travaux sur la voirie communautaire 2025-2030**

Ce programme sera phasé, des visites sont prévues sur les voies communautaires dont celles du territoire de Couëtron-au-Perche :

- VC des Grands Bois St Agil
- VC des Poulaillères : portion située sur Arville
- VC de Nouvet Souday
- VC de la Bretonnière Souday

De même, il est prévu un programme de curage de fossés et de débarnage sur certaines voies communautaires des communes déléguées de Saint-Avit et Oigny

Le directeur technique se charge d'élaborer le dossier de consultation, la planification des travaux n'est pas définie à ce jour.

## **8.6 – Expérimentation véhicules électriques**

Portée par la Région, Madame Karine GLOANEC MAURIN informe l'assemblée d'un projet de mise à disposition auprès des habitants de la communauté de communes des Collines du Perche de deux voitures électriques à louer à la ½ journée. Le vice-président da Région présentera le projet le 5 mars prochain.

## **Questions diverses**

### **Feu d'artifice**

De nouvelles directives sont à appliquer dont la mise en place d'un plan de sécurité. Une réglementation spécifique, due à l'organisation des jeux olympiques à Paris, est à respecter en 2024 avec obligation de transporter et livrer le matériel de tir avant le 30 mai 2024

### **Dates des prochaines réunions**

- Réunion 41 h de Couëtron : 20 février 2024 - – salle communale de St Agil
- Commission des finances : jeudi 7 mars à 14 h 00
- Préparation de la réunion d'information publique : 23 mars 2024, sous forme d'échanges sur un créneau d'horaires de 14 heures à 17 heures
- Visite de la directrice de la DRAC – Mme DIACON –mercredi 27 mars
  
- Conseil Municipal : 20 heures, salle communale St Agil
  - **Lundi 25 mars**
  - **Lundi 29 avril**
  - **Lundi 3 juin (à confirmer)**
  - **Lundi 8 juillet (à confirmer)**

La séance est levée à 22 h 30

Le Maire,  
J. GRANGER.